



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 29737

## Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les lourdes difficultés de fonctionnement que rencontrent les centres permanents d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) du Limousin, difficultés partagées dans diverses autres régions. L'activité de ces centres est souvent mal connue mais ils répondent à un mouvement d'éducation nouvelle. Les CEMEA regroupent des personnes engagées dans des actions et pratiques autour des valeurs de l'éducation nouvelle et des méthodes d'éducation active, pour transformer les milieux et les institutions par la mise en action des individus. Pour faire partager et vivre ces idées par le plus grand nombre, les CEMEA ont choisi un outil privilégié : la formation. Les CEMEA offrent une diversité de stages ancrés dans les réalités quotidiennes de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale. Ils enrichissent leurs actions à partir d'espaces de recherche et de rencontres articulés avec l'organisation de manifestations publiques et les prolongent à travers des publications écrites ou audiovisuelles, outils de développement, de réflexion et d'innovation. Depuis les années 50, les CEMEA du Limousin investissent largement le champ de l'animation volontaire et ont considérablement diversifié leurs activités. Ils assurent aujourd'hui des formations d'animateurs BAFA et BAFD, des formations envers les parents d'élèves, conduisent des mesures d'accompagnement scolaire, de formation professionnelle et d'animation directe. Or, malgré cette vocation sociale et pédagogique indéniable, ce mouvement associatif laïc voit ses crédits diminuer depuis 2003. La baisse des subventions de l'éducation populaire contraint à des efforts financiers supplémentaires pour garantir le maintien des postes salariés de l'association. Les CEMEA craignent pour leur avenir et leur action. En association avec la conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), les CEMEA du Limousin demandent que l'aide financière accordée aux associations, tant au niveau local que national, se poursuive dans le cadre d'un partenariat équilibré avec les pouvoirs publics dans l'esprit de la charte des engagements réciproques du 1er juillet 2001. Les actions des associations s'inscrivent en complémentarité de celles des services publics les plus fondamentaux, elles révèlent et anticipent les besoins et problèmes sociaux dans les domaines les plus variés de la santé à l'exclusion sociale, de l'environnement aux loisirs et à la culture. Combien de temps encore ce travail quotidien, peu spectaculaire et dès lors ignoré des médias pourra-t-il supporter des suppressions de subventions, des gels de crédits en cours d'année, des remises en cause de dispositifs d'emplois aidés et provoquer en conséquence le découragement des bénévoles ? Beaucoup d'associations sont d'ores et déjà en très grande difficulté, les rigueurs annoncées ne feraient que précipiter leur disparition au mépris des services rendus à de très nombreux bénéficiaires. Aussi elle souhaiterait connaître les positions du Gouvernement en la matière et savoir s'il entend garantir à l'ensemble du corps associatif la non-affectation des lignes consacrées aux actions associatives d'intérêt général et de solidarité pour l'année 2004.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29737

**Rubrique** : Jeunes

**Ministère interrogé** : jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire** : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 décembre 2003, page 9325